## CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA GUADELOUPE

## AVIS N°2018/06

Avis sur le projet de protection nationale de *Melipona variegatipes* Gribodo, 1893 (Hymenoptera) et de Protoneura romanae Meurgey, 2006 en Guadeloupe.

**Vu** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, article 124 et Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016, article 149 I 2a relative à la protection des espèces animales et de leurs habitats;

**Vu** le plan national d'action en faveur des Pollinisateurs au niveau national;

Vu le plan national d'action en faveur des Odonates au niveau national;

Vu la demande de la Société d'Histoire Naturelle L'Herminier,

**Vu** les propositions du Dr François Meurgey, référent entomologiste aux Antilles,

**Vu** sa présentation lors de la séance plénière du CSRPN de Guadeloupe du 05 février 2018,

**Vue** l'urgence de la préservation des espèces d'insectes proposées aux Antilles, en raison de la dégradation de divers facteurs environnementaux et plus particulièrement, du déboisement, de la fragmentation des habitats, du prélèvement des populations dans la nature,

Vu la saisine du CSRPN de la Guadeloupe sur le projet de protection en date du 05 février 2018;

**Considérant** la nécessité de protéger les populations et les habitats de *Melipona variegatipes et de Protoneura romanae* endémiques de Guadeloupe, leur aire d'alimentation et leurs sites de reproduction, conformément aux engagements internationaux de la France;

**Considérant** la perte de surface des forêts semie-décidues et sempervirente saisonnière et l'état de dégradation de ces deux formations végétales qui ne subsistent plus qu'à l'état de lambeaux ou d'îlots plus ou moins secondarisés, dans lesquelles vit préférentiellement la mélipone de Guadeloupe (IGN 2014);

**Considérant** qu'il est urgent d'enrayer le prélèvement des colonies de *Melipona variegatipes* dans la nature, qui est systématique, invasif, et le plus généralement avec une issue fatale pour les colonies délogées, et qu'il présente une très grave menace pour la survie de cette espèce endémique de Guadeloupe;

**Considérant** la perte des habitats de plaine pour cette espèce constitués par les forêts marécageuses à *Pterocarpus officinalis* en Grande-Terre et la dégradation des petites ravines de moyenne altitude par la pollution, le recadrement, le piétinement et les lavages de voitures, sur la Basse-Terre;

**Considérant** que l'essentiel des populations de cette espèce se situe hors cœur de Parc National et aires protégées, dans des zones soumises à de fortes dégradations d'origine anthropique;

**Considérant** le statut de conservation de cette espèce, classée VU par l'UICN et CR en considérant les critères régionaux;

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réunit en assemblée plénière le 12 avril 2018, à Dothémare (Les Abymes) se prononce, à 12 voix pour et 1 abstention en faveur de la protection intégrale de *Melipona variegatipes* et *Protoneura romanae*, comprenant celle des spécimens et des habitats, tel qu'il a été présenté.

Le CSRPN de la Guadeloupe et François Meurgey demandent à être destinataires du dossier administratif préparatoire à l'arrêté ministériel pour pouvoir appuyer la Préfecture dans la finalisation de ses aspects scientifiques et soumettre une proposition conformément à l'auto-saisine votée lors de la séance plénière du 12 avril 2018.

Fait à Basse Terre, le 11 juin 2018,

Le président du CSRPN

G.Leblond